

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
du 7 décembre 2016.

Monsieur Pierre-Yves Rochat ouvre la dernière séance de l'année en saluant les membres du Conseil, de la Municipalité et le Boursier communal.

Comme les précédentes années, lors de la dernière séance, la Municipalité invite les nouveaux citoyens qui ont atteint la majorité à participer dans le public et à se joindre à nous au souper.

Au nom du Conseil communal, le Président souhaite la bienvenue ce soir à Mesdames Leila Delapierre, Jasmina Berisha et Johanna Sauerland et les félicite ; il espère qu'elles useront de leurs droits civiques et les encourage vivement à les utiliser d'une part lors des différentes votations et pourquoi pas lors de la prochaine législature afin de s'investir pour la commune en s'inscrivant sur les listes du Conseil communal pour rejoindre notre assemblée. Il les invite à s'avancer devant l'assemblée pour que la Municipalité puisse leur remettre le traditionnel cadeau réservé aux nouveaux citoyens.

Le Syndic souhaite au nom de la Municipalité la bienvenue aux nouvelles citoyennes et espère qu'elles auront du plaisir à participer à la séance du Conseil communal de ce soir. A la fin de la séance, il répondra très volontiers à leurs questions ainsi que le Président. Le traditionnel cadeau réservé à cette occasion leur est remis.

La secrétaire procède à l'appel : 30 membres sont présents.

Le quorum étant atteint, le Président déclare l'Assemblée valablement constituée et demande la bénédiction de Dieu sur les travaux de l'Assemblée.

Le procès-verbal de la séance du 26 octobre 2016 est accepté à l'unanimité.

Il donne lecture de l'ordre du jour :

1. Rapport de la Commission des finances sur le budget 2017.
2. Préavis N°10/2016 « Détermination du plafond d'endettement – Législature 2016-2021 ».
3. Rapport de la Commission des finances sur le préavis N°10/2016 « Détermination du plafond d'endettement – Législature 2016-2021 ».
4. Renseignements de la Municipalité.
5. Divers et propositions individuelles.
6. Jetons de présences.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité, tel que présenté.

1. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR LE BUDGET 2017

Madame Ingrid Ciampi donne lecture du rapport de la Commission des finances.

Le Président la remercie et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée ; le Président propose de passer au vote

« Acceptez-vous le projet du budget 2017 tel que présenté »

Le Budget 2017 est accepté à l'unanimité.

2. PREAVIS N°10/2016 « DETERMINATION DU PLAFOND D'ENDETTEMENT – LEGISLATURE 2016-2021 »

Monsieur Claude Philipona, Municipal, présente le préavis municipal N°10/2016 et apporte quelques précisions.

En 2006, il y avait 763 habitants. Une dette brute de CHF 8'800'000.- et un plafond d'endettement à CHF 9'800'000.-, soit une dette par habitant de CHF 11'569.- et maximal de CHF 12'000.-.

En 2011, la situation a été un peu réduite pour cause d'augmentation d'habitants et augmentation des revenus.

En 2015, il y avait 981 habitants. Un plafond d'endettement idem à 2006 avec une dette par habitants de CHF 6'317.- (en dessous de la moyenne cantonal) et la dette maximale de CHF 9'990.-

Le plafond d'endettement est fixé pour tenir toute la législature de manière à ne pas devoir faire une demande au Conseil d'Etat en cours de législature.

Projection pour fin 2021 : 1200 habitants.

Sur le PPA RC30 Nord on peut prévoir une centaine d'habitants. Les compléments et les sols libres de la commune (projet communal et autres surfaces) permettent encore la venue d'autres habitants.

Plafond d'endettement pour cette législature : à CHF 14'000'000.- avec une dette par habitants de CHF 11'667.- et à CHF 15'000'000.- avec une dette par habitants de CHF 12'500.- maximum.

Les chiffres semblent énormes mais après analyse sur l'historique, on s'aperçoit qu'avec un montant de CHF 15'000'000.- on ne se retrouve pas pire qu'en 2006 et en sus on se donne une marge de manœuvre suffisante.

Ce montant de CHF 15 millions n'est pas un droit à dépenser. C'est le Conseil communal qui donne son accord à la Municipalité pour les dépenses d'investissements (dépenses extrabudgétaires) et les nouveaux emprunts.

Le Président le remercie et il ouvre la discussion sur le préavis.

- Le Président se réfère à la dernière page du préavis, 1^{er} paragraphe "plan des investissements à moyens et long termes" et demande les coûts et s'il existe un document par rapport à ces projets ?
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, répond que, comme expliqué à la ComFin, un projet d'étude avait été fait pour la réfection de la grange de l'auberge (+ de deux millions), il y a aussi les estimations pour transformer la "maison des jeunes" mais aujourd'hui cela n'a plus de sens puisque cet objet fait partie d'un projet global. Refaire actuellement un crédit d'étude n'est pas envisageable avant d'avoir la validation du coefficient que l'on peut utiliser.

La Municipalité ne trouve pas opportun de dépenser des dizaines de milliers de francs en crédit d'étude pour chaque objet sans avoir une certitude d'une date de la mise en œuvre de celui-ci. La Municipalité préfère aller au fur et à mesure et de profiter d'éventuelles opportunités telles que la dépense des routes liée aux dépenses thématiques. En préparant un plan financier à l'avance, les chiffres ne sont jamais précis.

L'ordre de grandeur pour le plan des investissements à moyens et longs termes est d'environ CHF 7'500'000.- supplémentaire (+ 7'536'00 au 31.12.2016). En acceptant le plafond d'endettement brut pour la nouvelle législature proposé par la Municipalité, cela éviterait de faire appel au partenariat privé et permettrait à la commune de rester propriétaire des futurs logements.

- Monsieur Roman Tarnovsky est dubitatif sur le revenu courant pour la commune. Il trouve que l'augmentation du nombre d'habitant est agressive et les prévisions optimistes en matière de rentrée d'impôt. Le calcul du ratio peut changer. Il demande quelles sont les conséquences si l'Assemblée refuse le montant d'endettement à CHF 15 millions.
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, répond que l'on a un supplément de revenu courant de deux millions trois cents mille francs pour deux cents vingt habitants en sus ; en pourcentage, le revenu augmente plus que le nombre d'habitant ce qui donne une assiette fiscale intéressante. En effet, des personnes aisées ayant un certain revenu cherchent à s'installer sur notre commune suite à la raréfaction des terrains sur La Côte et la situation géographique de notre commune. Cela ne semble pas trop irréaliste de partir sur ce calcul bien que sans garantie. Il est aussi vrai qu'il peut y avoir une crise économique avec ses conséquences (baisse du revenu courant).

Concernant le montant d'endettement brut soumis au Conseil communal, s'il venait à être refusé il n'y aurait aucun risque négatif car le Conseil peut accepter ou refuser l'investissement financier présenté par la Municipalité et ceci au fur et à mesure de la législature, en fonction du revenu courant et de la situation économique.

Par contre, si le besoin d'investir dans un projet très intéressant au niveau apport financier pour la commune venait à survenir et qu'il manque un million, il faudra aller au Conseil d'Etat pour justifier d'augmenter ce plafond d'un million. Le projet sera bloqué pendant plusieurs semaines ou mois dans l'attente de l'aval du Conseil d'Etat.

L'objectif n'est pas de disposer au maximum de ce plafond d'endettement (depuis 2006 nous avons été plutôt "conservateur") mais avoir une sécurité pour saisir une opportunité.

La parole n'est plus demandée.

3. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR LE PREAVIS N°10/2016 « DETERMINATION DU PLAFOND D'ENDETTEMENT – LEGISLATURE 2016-2021 »

Monsieur Hervé Moine donne lecture du rapport de la Commission des finances.

Le Président le remercie et il ouvre la discussion.

- Monsieur Christian Jan comprend qu'il faut garder une liberté d'action et éviter d'aller vers le Conseil d'Etat si une opportunité se présente. Il admet qu'il faut un plafond d'endettement généreux mais...il n'aimerait pas que l'on perçoive une éventuelle décision d'augmenter ledit plafond comme une acceptation tacite à un endettement de la commune à hauteur de quatorze million ou douze mille francs par habitant comme en 2006.
Il invite le Conseil à rester extrêmement vigilant tout le long de la législature car il ne voudrait pas entendre dire que le Conseil a accepté tacitement ce montant.
Il souligne que durant la législature 2006-2011, la commune n'a pas beaucoup investi car l'endettement (dix million) était énorme et la situation difficile ; il a fallu "serrer la ceinture".
- Monsieur Roman Tarnovsky relève deux points :
 1. Plafond d'endettement supérieur à un ratio de 250%.
 2. Est-ce qu'il y a un risque important si le taux des intérêts augmente.
 Les prévisions entre la ComFin et le préavis municipal sont très différentes !
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, répond que initialement le plafond d'endettement avait été fixé à CHF 14'000'000.- et ensuite porté à CHF 15'000'000.-. En 2006 la situation était différente. La quasi-totalité de la dette était liée au patrimoine administratif avec zéro rendement.
Le montant du plafonnement en discussion est prévu au cas où il y aurait l'opportunité d'un patrimoine financier rentable. Le Conseil communal décide si intéressant d'investir. La commune est effectivement appelée à investir aussi sur du patrimoine non rentable, c'est-à-dire administratif (conduites,...) mais ici la stratégie c'est qu'une bonne partie de ce montant qui représente la différence entre l'endettement actuel et le plafond serait pour un patrimoine financier avec un rendement.
Concernant les taux hypothécaires : depuis 2006 les tranches sont renouvelées régulièrement, au cas par cas, selon appréciation.
Si dans une année et demi, quand il s'agira de commencer concrètement les travaux, il sera plus avantageux pour la commune d'investir elle-même que de donner les deux tiers de la marge à un prestataire externe.
Si les taux venaient à augmenter à 5% la réflexion serait toute autre et penser à une stratégie avec un partenariat ou autre.
Peut-être que l'on n'aura pas besoin de cette différence d'un million, que la situation idéale ne se produira pas.
Le Conseil communal devrait se poser la question si cette différence, qui ne sera peut-être jamais utilisée, bloque son propre pouvoir ? Le Conseil garde le pouvoir de décision ; il ne le donne pas au Conseil d'Etat qui a déjà assez de pouvoir sur les communes.
- Madame Michèle Salanon demande sur quels éléments le Conseil d'Etat se base pour accepter ou refuser un relèvement du plafond de l'endettement.
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, répond que le Conseil d'Etat se base sur un chiffre qui se trouve dans une cellule d'un fichier Excel qui fait une froide analyse du bilan sans réfléchir si cet investissement est du patrimoine financier qui rapporte ou du

- patrimoine administratif à rendement zéro. Il n'y a pas de sentiment pour connaître si cet investissement est pour de l'immobilier et loger des personnes, ou pour une crèche.
- Madame Ingrid Ciampi est d'accord sur le fait qu'il y ait une marge suffisante et ne pas laisser le pouvoir au Conseil d'Etat ; par contre il est faux de dire que ce dernier analyse froidement ; au contraire il fait la différence et il tient compte du patrimoine financier. Le modèle de calcul est lié au revenu de la commune.
Pour répondre à Monsieur Tarnovsky sur la différence entre la ComFin et la Municipalité, Madame Ciampi souligne que la ComFin n'avait pas le tableau indiquant le montant de CHF 1'200'000.- et en conséquence la ComFin a évalué elle-même ce montant ce qui donne d'autres chiffres. Au niveau des comptes 2015, il faut tenir compte des revenus suivants : CHF 250'000 relatif aux dépenses thématiques et des revenus de frais de mutations et gains immobiliers, montants que l'on n'aura pas chaque année. Bien qu'il y ait des nouveaux habitants, la ComFin n'avait pas la vision d'un montant à six million deux cents mille. Cela paraît assez optimiste.
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, réaffirme que c'est le Conseil qui prend la décision des montants à investir. Quand le Conseil estimera que la Municipalité prend trop de risque, celui-ci peut "fermer le robinet".
- Monsieur Philippe Estievenart remarque qu'il y a une estimation d'évolution de la population qui sert de base. Il demande si cette évolution est sûre et certaine ou bien soumise à des accords du canton ?
Malgré la situation favorable des taux d'intérêts bas, il apparaît que le budget de l'an prochain sera en "rouge". Il pense que partir sur un tel montant pour des projets peut provoquer une hausse d'impôt importante.
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, répond que de tels investissements sont envisageables seulement si une bonne partie est dans le patrimoine financier lié à un certain rendement qui tient compte de l'intérêt de la dette. En conséquence, il n'y a pas lieu d'augmenter le taux d'imposition.
Il souligne que depuis 2007 on parle d'augmenter les impôts ; ce qui n'a pas eu lieu car la Municipalité a travaillé de façon intelligente en saisissant les opportunités.
- Monsieur Olivier Rochat demande si la commune a la capacité d'accueillir 200 à 300 habitants supplémentaires sur son territoire dans les cinq à six prochaines années ?
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, répond que c'est tout à fait envisageable au point de vue des infrastructures.
- Madame Myriam Cornaz remarque que l'on parle de projet qui rapportera à la commune dans l'avenir. Peut-on avoir quelques exemples de projets concrets dans lesquels il y a investissement et apport financier pour la commune.
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, répond qu'il y a les parcelles jointes N°53 et N°57, cette dernière acquise lors de la précédente législature. Un projet immobilier est prévu sur celles-ci avec un certain nombre d'appartement en location et locaux (cabinet médical, autres,...). La commune dispose aussi d'un terrain constructible sur la PPA RC Nord ainsi que la partie grange de l'Auberge où l'on peut construire et valoriser la location de celle-ci par des chambres ou des logements. Ce sont trois exemples dont un ou deux de ces projets sont réalisables dans la seconde partie de cette législature.
- Monsieur Jörg Frischholz rebondit sur la 1^{ère} intervention de Monsieur Christian Jan concernant le montant de quatorze ou quinze millions. Il pense que lors d'une construction il est plus intéressant de prendre un crédit de construction plus élevé et ne pas utiliser la totalité. Ceci afin d'éviter de nouvelles démarches.

Par contre, il rejoint Monsieur Jan en soulignant que ce n'est pas parce que le Conseil accepte le montant le plus élevé qu'il faut dépenser. Le bon sens de chacun d'entre nous est de veiller aux dépenses et comme l'a précisé Monsieur Philipona, Municipal, c'est le Conseil qui décide.

En conclusion, il propose d'accepter le préavis municipal.

- Monsieur Rémy Châtelain a l'impression que cette discussion est dans le vide. Elle est fictive et théorique.
La politique communale n'a jamais été de faire des investissements immobiliers jusqu'à maintenant, et aujourd'hui on nous annonce un certain nombre de chose. Il demande à la Municipalité quelles sont les raisons de ce changement concernant cette nouvelle politique de financement ?
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, répond qu'il y a plusieurs raisons, c'est-à-dire saisir les opportunités ; soit les revenus liés à du locatif qui sortent du contexte de la péréquation et de la facture sociale, donc tout revenu intéressant au point de vue financier. Au niveau du logement, avoir un petit patrimoine avec un rendement mais tout en tenant compte de l'aspect social par rapport aux différentes personnes que le village accueille.

La parole n'est plus demandée.

Le Président souligne que le rapport de la Commission des finances comporte un amendement valable et correctement déposé selon l'Art. 73 de notre règlement.

La procédure pour voter ce préavis est la suivante : votation sur l'amendement de la ComFin ; ensuite le préavis sera voté dans son intégralité au montant de quatorze ou quinze million selon l'acceptation ou pas de l'amendement.

Amendement de la ComFin sur le préavis N°10/2016 :

- Arrêter le plafond d'endettement brut, y compris le cautionnement, au montant de CHF 14'000'000.-- pour législature 2016-2021.

Vote de l'amendement :

- « Acceptez-vous l'amendement sur le préavis N° 10/2016, avec les modifications telles que présentées »

Résultat du vote : 5 OUI 21 NON 3 ABSTENTIONS

L'amendement sur le préavis n°10/2016 est refusé.

La parole n'est plus demandée ; le Président propose de passer au vote du préavis.

« Acceptez-vous le préavis municipal N° 10/2016 tel que présenté »

Résultat du vote : 27 OUI 0 NON 3 ABSTENTIONS

Le préavis N°10/2016 est accepté tel que présenté.

4. RENSEIGNEMENTS DE LA MUNICIPALITE.

- Monsieur Christian Grin, Municipal, remercie l'Assemblée d'avoir accepté le budget 2017 et informe :
 - Concernant la réfection des sols du 1^{er} étage et le remplacement de la chaudière à la Maison de commune, il souhaite que le Conseil nomme une Commission informelle pour aider dans le choix des sols ; les dames étant plus compétentes sur l'entretien d'un sol. Les personnes intéressées peuvent se présenter directement auprès de M. Grin.
 - Bureau de l'ancienne poste : sera mis en location à fin 2016. Une annonce sera mise au pilier public cette semaine ainsi que sur le site Internet de la Commune. C'est un local commercial avec une superficie de 45m², proposé au prix de location de CHF 950.- charges comprises.
 - Cabane du foot : disponible dès début mars 2017. Elle sera mise à disposition de la population de Lavigny pour des anniversaires ou autres manifestations. Les modalités, locations et les conditions d'utilisation doivent encore être définies, ceci afin de ne pas perturber le voisinage. Lors du prochain Conseil, la Municipalité informera le Conseil des investissements à faire dans cette cabane. A priori pas grand-chose.

- Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, informe :
 - Route d'Etoy – RC 58 : il y a eu rencontre avec une délégation de la DGMR (service des routes) ainsi que la Commune d'Etoy. Le Canton souhaite réhabiliter cette route, apporter des améliorations au niveau de la chaussée, du passage du Flumeaux ainsi que le virage en "S" et la vilaine bosse avant d'arriver sur Etoy. Ce projet a amené les deux communes concernées à une réflexion sur la mobilité douce et étudier la possibilité d'y faire une piste cyclable.
 - Place de la Grande Salle : à partir de lundi les gros travaux vont commencer. En principe la place sera terminée au niveau de la surface pour Noël ; quelques finitions seront à finir l'année prochaine : pavés posés sous forme de jeux, poteaux et barrière escamotable ; entre janvier et février la place sera terminée.

- Monsieur Willy Favre, Municipal, informe :
 - Agenda 21 est une Commission efficace mais peu nombreuse ; recherche personnes intéressées à travailler/contribuer aux divers projets.
 - La Commune de Lavigny fêtera son millième habitant lors de l'inauguration de la structure de la garderie fixée le 6 et 7 mai 2017 et organisera aussi l'accueil des nouveaux habitants sur cette jolie place.

- Le Syndic informe sur la parcelle N°651. Suite au dernier PV, il n'a pas été utile d'engager une procédure car des personnes bien intentionnées se sont adressées directement à la Direction Générale de l'Environnement, qui donne aux propriétaires un délai jusqu'au 31 janvier 2017 pour se mettre en conformité sur cette zone ou enlever les véhicules.

Il relève que nous sommes dans le 6^{ème} mois de la nouvelle législature. Comme le Conseil communal est composé de nombreux nouveaux membres, il rappelle que la Municipalité est l'employé du Conseil qui décide. La Municipalité amène les projets dans l'intérêt général de la collectivité.

Il souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année et les remercie pour leur présence à toutes les séances.

La parole n'est plus demandée.

5. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.

- Monsieur Benoît Croset s'est aperçu qu'il manque du matériel à la cuisine de la Grande Salle et demande s'il va y avoir un réassortiment du matériel ; il demande également ce qui est prévu pour le lave-vaisselle qui fonctionne très mal ?
- Monsieur Bernard Rochat, Syndic, répond que la salle était initialement très bien équipée et avec le temps le matériel a gentiment disparu. Malgré divers téléphones aux personnes ayant eu accès à la cuisine, la réponse est toujours la même : ils ont repris le matériel qui leur appartient. Avant de mettre à jour l'équipement de la cuisine, il faut trouver la solution pour que les personnes utilisant celle-ci (traiteurs et autres) ne partent pas avec les ustensiles et autres pièces.
Concernant le lave-vaisselle, effectivement il fonctionne mal et est trop petit. A envisager son remplacement.
- Madame Elena Tarnovskaya remercie la Municipalité d'avoir pensé à une piste cyclable sur la route d'Etoy et espère que cela se concrétisera.

La parole n'est plus demandée, le Président confirme les dates des séances du Conseil communal pour 2017 :

- 8 mars
- 17 mai
- 28 juin
- 20 septembre
- 25 octobre
- 6 décembre à 18h00
- Horaires : 20h15, sauf pour le 6 décembre à 18h.

A la suite de cette séance du Conseil communal l'apéritif aura lieu en ce lieu même et pour les personnes inscrites au souper de fin d'année, nous nous rendrons chez la famille Rossier, au Domaine des Remans, où nous sommes attendus pour 20h.30

La parole n'est plus demandée, il propose de passer au point 6.

6. JETONS DE PRESENCES.

Le Président demande au Boursier de bien vouloir distribuer les indemnités de l'année 2016 à chacun.

Il remercie l'Assemblée pour son engagement et le travail accompli durant ce premier semestre. Il a eu beaucoup de plaisir à mener ces séances du Conseil et espère que cela continue ces prochaines années. Il souhaite à tous les Membres et leur famille de très belles fêtes de fin d'année et il se réjouit d'avance de tous vous revoir en pleine forme lors de la prochaine séance fixée le 8 mars 2017.

Le Président clôt la séance à 19H27

Le Président
Pierre-Yves Rochat

La secrétaire
Loredana Simone